

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Pour les communes disposant d'un site internet

Lorsque la commune dispose d'un site internet :

Je soussigné(e) M/Mme....., Maire de la Commune de
.....(Loire), certifie que la délibération n°41 du conseil communautaire du 13
décembre 2022, ayant pour objet l'instauration de la déclaration préalable pour l'édification de
clôtures sur le territoire du PLUi, a été publiée sur le site internet de la commune du
...../...../.....au/...../.....

Capture d'écran du site internet ci-dessous comme preuve de cet affichage :

Fait à, LE

LE MAIRE,

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Pour les communes ne disposant pas d'un site internet

Lorsque la commune ne dispose pas d'un site internet :

Je soussigné(e) M/mme....., Maire de la Commune de (Loire), certifie que la délibération n°41 du conseil communautaire du 13 décembre 2022, ayant pour objet l'instauration de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur le territoire du PLUi, a été affichée et mis à disposition du public en mairie du/...../.....au/...../.....

Photographie du panneau d'affichage ci-dessous comme preuve de cet affichage :

Fait à, LE

LE MAIRE,